

## La Communauté de communes signe la charte d'engagements PNNS (Programme National Nutrition Santé)



La Communauté de communes signe la charte d'engagements PNNS (Programme National Nutrition Santé)

Mardi 22 juillet, Monsieur Didier Jaffre, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et Madame Barbara Neto, Présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac ont officiellement signé la convention relative au Programme National Nutrition Santé dispositif qui vise à promouvoir les actions valorisant une alimentation saine en lien avec une pratique sportive.

Mme Delphine Bessiere, Directrice Départementale Adjointe de l'ARS et Madame Fleur Lhéritier, chargée de coopération territoriale accompagneront la mise en place de cette convention.

M.JAFFRE a salué le fait que la Communauté de communes s'engage dans une telle démarche qui est importante pour l'ensemble des signataires et le territoire.

Pour honorer la thématique de la nutrition, un plateau de fruits et légumes avait été préparé par les Potagers de Mourède.



## Le Programme National Nutrition Santé

Lancé en 2001, le **Programme National Nutrition Santé** (PNNS) a pour objectif l'amélioration de la santé par la nutrition de l'ensemble de la population. C'est un programme quinquennal gouvernemental dans son 4ème cycle pour 2019-2024, il a été reconduit pour une année supplémentaire jusqu'à fin 2024.

**L'alimentation et l'activité physique** constituent deux déterminants majeurs et modifiables de l'état de santé de chacune et de chacun.

C'est en ce sens, que le Programme National Nutrition Santé (PNNS 4) est déployé par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités pour mobiliser autour de l'importance d'une bonne nutrition pour tous, facteur de développement et de maintien en bonne santé tout au long de la vie.

En agissant sur les différents leviers de la nutrition, la promotion d'un bon état nutritionnel contribue à la **réduction des facteurs de risque des maladies les plus fréquentes** dont souffre la population : maladies cardio-vasculaires, nombreux cancers, obésité, diabète, etc.

Pour être efficaces, les actions mises en œuvre pour améliorer l'état nutritionnel de la population, doivent aussi agir sur des valeurs positives comme la convivialité et le plaisir !

## Le sport grande cause nationale en 2024

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 a mis en avant la **promotion de l'activité physique et sportive** quia été désignée « Grande Cause Nationale » par le président de la république.

### Les 3 objectifs étaient de :

- Mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain ;
- Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport en France ;
- Inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive.

## Les orientations nationales et régionales

Le PNNS s'inscrit dans les orientations de la Stratégie nationale de santé dont un des défis est de permettre à tous de **vivre plus longtemps en bonne santé**, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie.

Il s'articule avec d'autres plans nationaux portés par d'autres ministères (agriculture, transition écologique et cohésion des territoires, solidarités et des familles, éducation nationale) à travers l'approche d'une seule santé « One Health » et notamment la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 qui porte l'ambition de (re)mettre l'ensemble des Français en mouvement sur tous les territoires, de déployer des pratiques adaptées accessibles et encadrées et de faire reconnaître pleinement le rôle majeur des activités physiques et sportives pour la santé physique et mentale de chacun.

**Le Projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS Occitanie** prévoit dans son objectif « Poursuivre la mobilisation de tous en agissant sur les principaux déterminants de santé, notamment du cancer et des maladies chroniques » inscrit dans l'engagement 1 « Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie » : **le renforcement des initiatives locales en matière de nutrition via le dispositif CHARTE D'ENGAGEMENTS PNNS et l'accompagnement des opérateurs** œuvrant dans le champ de la précarité en lien avec les territoires CLS et PAT.

## Charte d'engagements PNNS : agir ensemble

La charte d'engagements du PNNS, au travers de ces engagements, permet de valoriser l'ensemble des structures qui mettent en place des actions de prévention de la santé en nutrition auprès des habitants d'une collectivité.

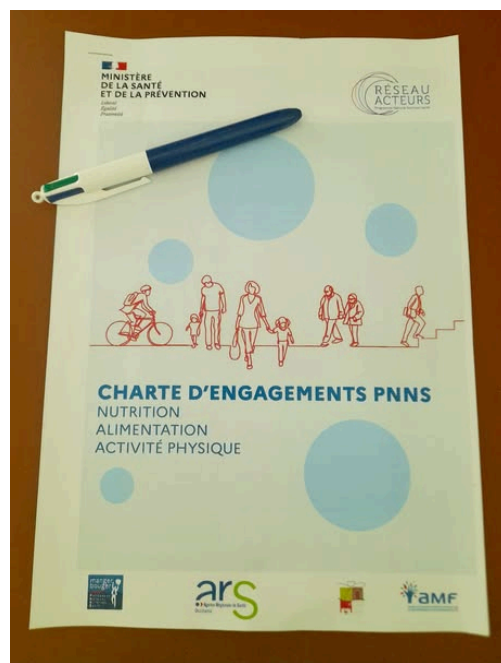
Signer la charte, c'est l'occasion pour chaque collectivité active de valoriser des actions qu'elle mène déjà, d'**impulser une dynamique territoriale, d'agir pour les habitants et avec eux, de mener une politique nutritionnelle globale, de rassembler ses services autour du PNNS, d'intégrer le PNNS dans ses contrats locaux de santé.**

Par leur grande proximité et la diversité de leurs missions, les collectivités territoriales sont le lieu privilégié pour expérimenter et diffuser la politique de santé nutritionnelle pour tous. Les collectivités jouent donc un rôle essentiel pour la mise en place d'actions de santé au plus près de leurs concitoyens avec un accent particulier pour les personnes vulnérables.

## L'Agence régionale de santé Occitanie accompagne les projets

**L'ARS Occitanie soutient activement les collectivités** qui mettent en œuvre une politique de santé dans le domaine de la nutrition.

Elles peuvent bénéficier de subvention dans le cadre de contrat annuel ou pluriannuel et d'un accompagnement méthodologique gratuit par Promotion Santé Occitanie dans le montage ou l'évaluation d'un projet, la constitution d'outils.



### **La communauté de communes Artagnan en Fezensac : acteur actif du PNNS**

La Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac se trouve au coeur du département du Gers. Créée le 18/12/2003 et aujourd'hui présidée par Mme Barbara NETO, elle s'étend sur une superficie de 376,95 km<sup>2</sup>, elle compte 7 207 habitants qui résident sur le territoire des 25 communes qui la composent.

Fortement rurale, la collectivité est composée de petites communes.

Avec 3 546 habitants, Vic-Fezensac, bourg-centre, concentre la moitié de la population du territoire.

Depuis le 1er janvier 2023, la compétence Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse a été transmise à l'EPCI. Dans ce cadre, la Communauté de communes pilote notamment le Projet Educatif de territoire à l'échelle intercommunale auquel adhèrent 5 écoles soit 676 enfants concernés. L'un des axes de ce projet porte sur l'alimentation et son articulation avec les activités physiques.

Par ailleurs, la collectivité est, via son PETR du Pays d'Armagnac, engagée dans le Projet Alimentaire de Territoire. De plus, les différents partenaires tels que le Centre social, les professionnels de santé ou les associations locales portent divers projets en faveur de la nutrition, de l'équilibre alimentaire ou de l'activité physique adaptée auprès de publics variés.

Dans ce contexte, l'intégration au PNNS n'est que la suite logique à la dynamique engagée et permettra de pérenniser et mettre en valeur des actions pour l'ensemble des habitants de la Communauté de communes, quel que soit leur âge.